
Financement de la MSA Picardie – Actions de soutien à la parentalité 2026

Dans le cadre de l'appel à projets d'actions de soutien à la parentalité la MSA Picardie apporte un soutien financier aux partenaires publics et associatifs se situant sur un territoire prioritaire par le biais du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Afin de bénéficier d'un financement de la MSA Picardie, vous devez impérativement nous solliciter par le biais de la plateforme ELAN (processus identique à la Caisse d'Allocations Familiales).

Quelques précisions sur les financements de la MSA Picardie :

- ⇒ La MSA intervient à minima à hauteur de 1 000 €
- ⇒ La participation financière de la MSA, cumulée avec les autres financements perçus (hors autofinancement), sera plafonnée à un maximum de :
 - 80% du budget global du projet pour les collectivités locales
 - 90% du budget global du projet pour les acteurs associatifs.
- ⇒ Une attention particulière sera portée sur les projets permettant la création de service ou l'amélioration de service existant sur un territoire

Dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion, la nouvelle cartographie des territoires prioritaires Grandir en Milieu Rural n'a pas encore été arrêtée.

A ce titre l'éligibilité des projets déposés au titre de l'année 2026 fera l'objet d'un examen spécifique dans l'attente de la validation de cette nouvelle cartographie.